POINTS SAILLANTS

Etude pays Sénégal Juin 2017

1. Présentation de la Sénégal

La République du Sénégal est située en Afrique de l'Ouest. Elle est délimitée à l'ouest par l'océan Atlantique, au nord par la Mauritanie, à l'Est par la Guinée et au sud par la Guinée-Bissau. Le pays nclave la Gambie au Nord, au Sud et à l'Est. Le Sénégal couvre une superficie de 197 000Km^{2}et sa population est estimée à 15 300000 en 2016.

Dakar est la capitale administrative et toute l'activité économique s'y concentre. Une part importante (23%) de la population sénégalaise s'y concentre alors que Dakar ne représente que 0,3% de la superficie totale du pays. Le pays compte un brassage culturel; les langues les plus connues sont le wolof, le peulh, le sérère, le manding. Le wolof et le français sont les langues de socialisation et aussi celles utilisées dans les administrations.

L'espérance de vie y est estimée en 2015 entre 65 et 69 ans. Les dépenses en santé durant l'année 2014 sont estimées à 107$ par personne alors que les dépenses totales en santé s'élèvent à 4,7% du Produit Intérieur Brut (PIB).

14 00 N,
14 00 W

15 300 000

$39.72B (PPP)

Le développement des TIC, de l'éducation et des Sciences Technologies et Innovation (STI)

World Health Organisation. (2017). Senegal. Consulté le 27/03/2017 sur http://www.who.int/countries/sen/en/

2. Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Les choix stratégiques du Sénégal en la matière appuient sa politique de développement et aident au développement rural en désenclavant les communautés rurales isolées. L'accent sur les aspects institutionnels de technologies de l'information et des télécommunications devrait faire prévaloir la transparence et l'Etat de droit. Ce nouveau cadre ouvre la voie au développement des services générant de la valeur ajoutée et un environnement favorable à l'expansion du e-commerce et télé services offrant par-là même des emplois.

En 1985, l'office national des postes qui détenait le monopole des postes et télécommunications est fractionné, remplacé respectivement par la poste et la Société Nationale des Télécommunications (SONATEL). La SONATEL dispose du monopole du secteur des fournitures des services de télécommunications au public et est une des grandes sociétés de la place.

Cadre stratégique des TIC

Depuis la libéralisation du secteur des technologies de l'informatique et des télécommunications le Sénégal est devenu une destination de choix en matière d'avancées technologiques et fourniture de services. Ce secteur a généré en 2009 un chiffre d'affaires de 598 milliards Fr CFA, une croissance annuelle du secteur de 20% tirée de la téléphonie mobile et les offres de services. Le secteur contribue au PIB du pays à hauteur de 10%.

L'Etat a entrepris une mise à niveau de l'existant conformément aux dispositions du nouveau code :
Mise en œuvre d'une stratégie de développement du service universel ;

- Fourniture plus prononcée des services en milieu rural, et développement de l'accès aux services de télécommunications en zones urbaines ;
- Mise en place d'un fond de développement du service universel, une libéralisation plus accrue du secteur, une précision du statut des fournisseurs de services à valeur ajoutée ;
- Mise en place de la loi n°2001-15 du 27 décembre 2001 portant code des télécommunications ; et
- Mise en place de la loi n° 2008-11 portant sur la cybercriminalité, portant sur la lutte contre la cybercriminalité, la protection des données y compris à caractère privé conformément au cadre législatif de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Infrastructures des TIC

Le Sénégal a connu une ouverture majeure dans le domaine des TICs dans les années 1990. En 1996, le pays accède officiellement à une connexion internet, en 1997 après avoir mis fin au pouvoir monopolistique de la SONATEL, trois opérateurs verront le jour à savoir ORANGE, TIGO, EXPRESSO.

En 2005, l'Etat met en place l'intranet gouvernemental dont le passage analogique au numérique et capitalisation du dividende numérique à l'horizon 2015. Du fait de sa stabilité politique conjuguée aux différentes réformes structurelles entreprises par le gouvernement, le Sénégal s'est taillé une place de choix sur le marché international de l'outsourcing. Le secteur des technologies de l'information et des communications a réalisé en 2009 un chiffre d'affaire de 598 milliards FCFA, soit une croissance annuelle du secteur de plus de 20% tiré de la téléphonie mobile et des offres de service. Le pays s'est doté en 2011 d'une bande passante de 5,9 Gb/s et depuis le nombre d'abonnés de téléphonie mobile et d'internet ne cessent de croitre. L'ARTP enregistre entre décembre 2012 et décembre 2013 un taux de pénétration de l'internet de 16,91%, un taux de pénétration de téléphonie mobile sur la même période de 96,80%.

Initiatives pour le développement des TIC

Depuis la libéralisation du secteur des télécommunications, le Sénégal a fait de nombreux progrès et de projets de développement ont été enregistrés dans le domaine des TICs dont voici quelques points importants :

- L'ARTP a désactivé environ cinq millions de cartes SIM non enregistrées ;
- GLOBACOM commissionne la station d'atterrissage pour son câble Glo-1 par le Sénégal;
- Le régulateur se prépare à réviser la législation sur les télécommunications afin de suivre le rythme des TIC et des changements technologiques ;
- Les travaux sur la ville numérique de la vallée de Diamniadio se poursuivent ;
- TIGO a lancé le service de transfert d'argent Yone, investit 115 milliards de FCFA dans la modernisation et la mise à niveau de son réseau mobile High Speed Packet Access (HSPA + ou encore 3G+) et se prépare à la migration vers Long Term Evolution (LTE) ;
- Orange Sénégal met en place un centre commun d'exploitation du réseau (GNOC) à Dakar pour gérer les opérations au Sénégal, au Mali, en Guinée et en Guinée Bissau;
- Le régulateur crée un nouvel organisme pour surveiller la Quality of Service (QoS) des services de télécommunications ;
- La SONATEL a signé un accord pour fournir gratuitement des services Internet à 1Mb/s aux écoles, vend des portefeuilles mobiles domestiques ;
- Ericsson a pris en charge la gestion opérationnelle des réseaux mobiles de TIGO.

L'économiste.com. (pas de date). Stratégie digitale 2020. Un service public sur deux en ligne. Consulté le 14 mars 2017 sur http://leconomiste.com/article/1000579-strategie-digitale-2020

3. Éducation

L'éducation joue un rôle important pour le développement d'un pays et constitue un levier primordial pour l'amélioration des conditions économiques et sociales d'une nation. Partant de cette optique, le gouvernement a mis en place le plan décennal de l'éducation et de la formation couvrant la période 2012/2025. Le plan repose sur l'accès à l'éducation et à la formation des compétences utiles, la consolidation des capacités à donner une éducation de qualité à tous les niveaux de l'enseignement tout en créant les conditions d'une coordination efficace des politiques et programmes d'éducation, une mobilisation et une utilisation rationnelle des ressources dédiées à l'éducation.

La mise en place du Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) pour la période 2000-2011 a permis un afflux plus important de ressources publiques en faveur du système éducatif. En effet, les crédits votés en faveur de l'éducation dans le budget de l'État ont connu une forte évolution entre 2000 et 2011 :de 105 milliards de FCFA au début du programme, ils ont atteint 432 milliards de FCFA en 2011, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 12,5 %.

L'éducation préscolaire

Le développement de la petite enfance a pris de l'importance au niveau national et pris une place dans les politiques éducatives, considérées comme la réponse à un problème social. Le Sénégal a intégré à cet effet dans sa politique éducative, une politique nationale de développement intégré de la petite enfance. Toutes les structures préscolaires doivent développer une approche holistique et intégrée pour les enfants dès la naissance et jusqu'à 6 ans.

En 2013, le nombre d'enfants inscrits dans le préscolaire s'élève à 56 024 apprenants dont 52% de filles, soit 29 042 en valeur absolue. Par rapport à 2012, les effectifs ont augmenté de 7%, ce qui correspond à l'inscription dans le préscolaire de 3 643 enfants supplémentaires. Le rapport filles/garçons dans l'enseignement préscolaire est en faveur des filles et se situe à 1,07 contre 1,06 en 2012. Le taux brut de scolarisation au préscolaire ces dernières a connu des évolutions positives. En 2013, ce taux est de 20,3% contre 19,4% en 2010.

En 2013, la région de Dakar compte 6163 enseignants à l'élémentaire dont 3347 femmes. L'effectif des enseignants rapporté à l'effectif des élèves donne un rapport de 63 élèves par maitre en moyenne dans la région. Ce ratio est élevé et montre que des efforts doivent être faits pour son amélioration. Près de la moitié de ces enseignants du primaire (47,9%) sont titulaires du Brevet de Fin d'Études Moyennes (BFEM).

Le taux d'achèvement global est passé de 48,2% en 2004 à 62,5% en 2014, avec une forte hétérogénéité selon les zones. Ce gain de 14,3 points de pourcentage obtenu en 10 ans témoigne des efforts consacrés à l'atteinte de la scolarisation universelle.

L'enseignement moyen

L'enseignement moyen général reçoit les élèves âgés de 13 ans pour un cycle de quatre ans au bout duquel ils passent le BFEM. En 2013, la population scolarisée au cycle moyen s'élève à 176 581 individus dont 52,7% de filles. Cette proportion d'élèves au cursus moyen est en hausse de 3,8% en référence à l'année 2012. A l'instar des trois dernières précédentes, il est noté une supériorité des filles au niveau moyen avec un rapport filles/garçons qui est de 1,11. Cette suprématie de la présence des filles sur les garçons au cours moyen est le résultat des stratégies menées depuis quelques années pour maintenir les filles à l'école.

L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire accueille les élèves dans la tranche d'âge de 16 à 19 ans. Pour trois années d'études, de la seconde à la terminale dans des séries littéraires et scientifiques avec leurs options, sanctionnées par le Baccalauréat.

En 2013, l'enseignement secondaire général a accueilli 70959 élèves dont 50,3% de filles. Par rapport à 2012, les effectifs du secondaire ont augmenté de 6,4%, soit 4252 élèves. Le ratio filles/garçons suit la même évolution que les années précédentes et se situe à 1.01, c'est-à-dire une légère suprématie du nombre des filles sur celui des garçons.

Technologies de l'information et des Télécommunications dans l'éducation

L'introduction des technologies de l'information et des télécommunications dans l'éducation fut influencée par trois facteurs :

- Le contexte international du développement des technologies de l'information et des télécommunications ;
- La politique éducative appliquée par le gouvernement ;
- Le contexte national en matière du développement des technologies de l'information et de télécommunications.

Le gouvernement a entrepris plusieurs initiatives pour introduire les technologies de l'information et des télécommunications dans le système éducatif. De l'enseignement élémentaire à l'enseignement secondaire, des efforts ont été faits pour introduire les technologies de l'information et des télécommunications dans l'éducation à des degrés différenciés.

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. (2015). Situation Economique et Sociale régionale 2013. Consulté le 18 Mars 2017 sur http://www.ansd.sn/ressources/ses/chapitres/2-education-dakar2013.pdf

4. Science, Technologies et Innovation

Le Sénégal à l'image de nombreux pays en développement, importe une quantité de plus en plus importante de biens et services au fil des années. Cette quantité est estimée pour l'année 2014, à 44,7% de son PIB, traduisant une ouverture conséquente au commerce international. Cet assujettissement à l'importation creuse chaque année un peu plus son déficit commercial. L'industrie sénégalaise subit les contraintes liées à sa dépendance des économies étrangères du fait qu'elle est une industrie d'import-substitution. Cet état de fait est aggravé par la sortie de la Guinée de la zone Franc, la rupture de la fédération du Mali, les projets d'industrialisation de la Côte-d'Ivoire qui ont réduit le marché à la dimension du Sénégal. C'est sur un marché réduit et en faible croissance que les industries ont dû se redimensionner.

Politiques Et Objectifs de l'innovation et la recherche

Jusqu'à une période récente le Sénégal ne montrait pas de réelles volontés pour l'investissement dans la recherche et l'innovation. Depuis quelques années cependant des efforts ont été faits par le gouvernement dans l'objectif de renforcer l'innovation et la recherche.

Une Concertation Nationale autour de l'Avenir de l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (CNAES) a été ouverte en 2012 sous l'égide du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. La CNAES en R&I a pour objectif d'élaborer une vision stratégique cohérente pour l'ES et la R&I et donner des orientations priorisant la recherche appliquée. Cette concertation a été traduite par un plan d'action via notamment le « Programme de réformes prioritaires 2013-2017 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au Sénégal » (PRP) et le « Plan de développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche » (PDESR).

Ces plans qui ont fait l'objet d'une validation présidentielle tournent autour de 78 recommandations dont 15 concernent la recherche et l'innovation au Sénégal, parmi lesquels :

1. Adopter une loi d'orientation de la R&I ;
2. Créer un Conseil National de la Recherche et de l'Innovation ;
3. Remplacer le FIRST par un Fonds National de la Recherche et de l'Innovation (FNRI) ;
4. Mettre en place un système approprié d'indicateurs de performance pour l'évaluation de la politique nationale de la RI ;
5. Elaborer des plans stratégiques de la RI ;
6. Mettre en place un statut d'enseignant-chercheur ;
7. Renforcer les capacités de RI du pays ;
8. Optimiser le fonctionnement des Ecoles doctorales ;
9. Mettre en place un statut de Professeur Emérite ;
10. Renforcer les ressources documentaires et les capacités d'accueil des bibliothèques ;
11. Renforcer les ressources humaines en techniciens supérieurs ;
12. Elargir les attributions de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'enseignement Supérieur (ANAQ-Sup) à l'évaluation de la RI ;
13. Créer des cadres de partenariat public-privé en faveur de la RI ;
14. Intensifier la coopération scientifique nationale, régionale et internationale ;
15. Créer des Réseaux africains pour le Développement des Sciences, Technologies et Innovation (RADSTI).

Recherche et Innovation

La recherche et l'innovation au Sénégal reste encore à l'état embryonnaire. La R&D est dispersée au niveau de plusieurs ministères qui œuvre chacun dans son sens. Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche définit et met en œuvre les priorités de la politique nationale en matière de recherche scientifique. Il met également en place des programmes de recherche dans des domaines jugés prioritaires. Il a la tutelle administrative et technique des établissements d'enseignement supérieur publics et privés (Universités, Ecoles, Instituts, CRE) ainsi que l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique Appliquée (ANRSA). Le ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural a la tutelle administrative et technique de l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA) et de l'Institut National de Pédologie (INP).

POINTS SAILLANTS

Etude pays Sénégal Juin 2017

©GESCI 2017

All queries on rights and licenses should be addressed to GESCI, Unga House, Muthithi Road, Westlands, Nairobi, Kenya;

e-mail: info@gesci.org